

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Rosières

Projet d'aliénation d'un chemin rural au quartier Estourels-Leyre

Par arrêté en date du 17/05/2023, le Maire de Rosières a prescrit, conformément à l'article L161-10 du Code rural, l'ouverture de l'enquête publique relative au projet précité.

Le dossier d'enquête publique et le registre destiné à recevoir les observations du public seront déposés en mairie de Rosières du **lundi 12 juin 2023 à 9h au lundi 26 juin 2023 à 16h30**.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie (**lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h30 et lundi de 16h à 18h**) et consigner ses observations éventuelles sur le registre déposé à cet effet.

En outre, toute personne pourra formuler par courrier adressé au commissaire enquêteur, en Mairie de Rosières, ses observations et par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@rosieres-ardeche.com à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Jean-François MARTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public en Mairie de Rosières le **lundi 26 juin 2023 de 14h à 16h30**.

Matthieu Salel
Maire de Rosières

